

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DU 5 SEPTEMBRE 2024**
Conformément à l'Article L.2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

- DEL N° 05-09/2024-01 CONVENTION ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE (TMVL), le CCAS de LUYNES ET VEOLIA- APPROUVÉE
- DEL N° 05-09/2024-02 AIDE SOCIALE À LA RESTAURATION SCOLAIRE- APPROUVÉE

~~~~~

Liste publiée sur le site internet de la commune le 19 septembre 2024

~~~~~

Liste affichée au panneau administratif de l'Hôtel de Ville de la commune de Luynes le 19 septembre 2024.

~~~~~

Fait à Luynes, le 18 septembre 2024

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,  
Christine MÉNORET

